

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 11/06/26

-----  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du lundi 8 juin 2026



L'an deux mil vingt-six le huit juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 juin 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Christine HEINTZ, Gaël JOSEPH, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Pierre-Michel PIED,

Excusés et Pouvoirs : Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Marie NAUDIN, Hélène SAINT-LARY

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET



**Délibération N° 20-06-2026**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – MISE EN LOCATION A TITRE EXPERIMENTAL D'UN LOGEMENT T3 ATTENANT A LA RESIDENCE AUTONOMIE**

**Rapport de présentation :**

*La résidence autonomie, composée actuellement de 18 logements, rencontre une fragilité économique liée à une capacité d'accueil limitée. Afin de sécuriser son équilibre financier et de répondre aux besoins du territoire, notamment en matière d'accueil de couples, un travail partenarial a été engagé avec Deux-Sèvres Habitat permettant d'identifier un logement de type T3 situé en rez-de-chaussée dans un bâtiment immédiatement voisin de la résidence autonomie, sa proximité permettant une intégration fonctionnelle cohérente avec le projet de la structure.*

*Le projet se déploie en deux étapes : dans un premier temps il est proposé de mettre en location ce logement à titre expérimental dans le cadre d'un bail avec Deux-Sèvres Habitat. Cette phase permet de tester concrètement son intégration dans le fonctionnement de la résidence autonomie sans modification préalable de l'autorisation de capacité. Dans un second temps, il est proposé de solliciter auprès du Département l'extension de la capacité de la résidence autonomie afin d'intégrer officiellement ce logement T3 dans son autorisation de fonctionnement, ce qui permettrait également de bénéficier du forfait autonomie correspondant.*

*Ce projet vise à consolider l'équilibre économique de la résidence autonomie, à augmenter la capacité d'accueil de 18 à 19 logements, à répondre à un besoin identifié du territoire en matière d'accueil de couples, à expérimenter une nouvelle modalité d'offre par une phase transitoire et à sécuriser une évolution progressive du projet d'établissement. Le logement serait loué auprès de Deux-Sèvres Habitat pour un montant de 459,86 euros mensuels incluant le loyer et les charges. Une tarification spécifique sera définie pour les résidents intégrant les charges de fonctionnement et les services de la résidence autonomie.*

*Ce projet permet ainsi d'engager une évolution souple et maîtrisée de l'offre, conciliant adaptation aux besoins du territoire, innovation et respect du cadre réglementaire.*

**Projet de délibération :**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les dispositions relatives aux résidences autonomie ;

Vu l'autorisation de fonctionnement de la résidence autonomie composée de 18 logements ;

Vu les compétences du Conseil d'Administration en matière de gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la situation économique de la résidence autonomie et la nécessité de diversifier et renforcer ses modalités de fonctionnement ;

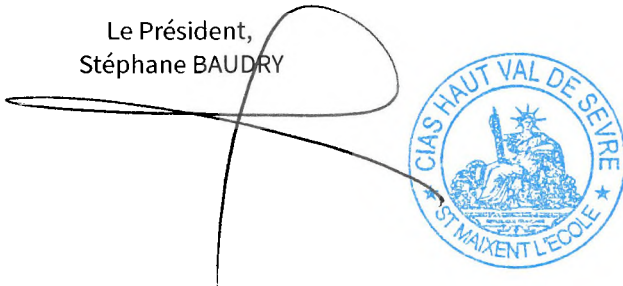
Considérant l'opportunité identifiée avec Deux-Sèvres Habitat de mobiliser un logement de type T3 situé en rez-de-chaussée dans un bâtiment immédiatement voisin de la résidence autonomie ;

Considérant l'intérêt de tester de nouvelles modalités d'accueil, notamment pour les couples, sans modification préalable de l'autorisation de capacité ;

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **DECIDE de mettre en location à titre expérimental le logement de type T3 situé en rez-de-chaussée du bâtiment voisin de la résidence autonomie. Cette mise en location est réalisée hors capacité autorisée de la résidence autonomie, dans le cadre d'une phase expérimentale et transitoire ;**
- **AUTORISE la signature d'un bail avec Deux-Sèvres Habitat pour la location de ce logement. Le montant du loyer et des charges est fixé à 459,86 € mensuels ;**
- **FIXE la tarification de ce logement à 1 406 € mensuels, incluant l'ensemble des charges supportées par la structure (loyer, fonctionnement, animation) ;**
- **PRECISE que cette mise en location expérimentale ne vaut pas modification de l'autorisation de fonctionnement de la résidence autonomie et ne permet pas la perception du forfait autonomie associé ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Le Président,  
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,  
Céline RIVOLET

A stylized black ink signature of Céline RIVOLET.